



Assemblée générale

Distr. limitée
24 février 2023
Français
Original : anglais

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

21 février-1^{er} mars 2023

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Azela G. Arumpac-Marté (Philippines)

IV. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

1. Le Comité spécial a fait référence au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* lors de l'échange de vues général qu'il a tenu à ses 304^e et 305^e séances, le 21 février, et à la 2^e séance du Groupe de travail plénier, le 23 février.

2. Lors de l'échange de vues général et dans le cadre du Groupe de travail plénier, les délégations se sont félicitées du travail que le Secrétariat continuait de faire pour mettre à jour les deux répertoires et résorber le retard pris dans l'établissement du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Elles ont rappelé que ces deux publications étaient des sources d'analyses utiles à l'application et à l'interprétation des Articles de la Charte. Plusieurs délégations ont noté avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, notamment du volume III, n'avait pas été entièrement rattrapé et demandé au Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire. Le Secrétariat a reçu des félicitations pour avoir diffusé les deux publications sous forme électronique et pour y avoir donné accès sur leurs sites Web respectifs. La nécessité de publier les deux répertoires dans toutes les langues officielles a été signalée.

3. À la 2^e séance du Groupe de travail plénier, les représentants du Secrétariat ont fait un exposé sur l'état d'avancement de l'établissement des deux répertoires.

4. Au sujet de l'état d'avancement du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, comme suite au dernier rapport en date du Secrétaire général portant sur les deux répertoires (A/77/303), les représentants du Secrétariat ont signalé que les travaux continuaient de bien progresser, le but étant que les suppléments n^{os} 24 et 25, qui portaient respectivement sur les années 2021 et 2022, soient achevés parallèlement. Plus précisément, ils ont expliqué que la version préliminaire du Supplément n^o 24 était terminée et avait été mise en ligne en octobre 2022, comme prévu, et que la version préliminaire du Supplément n^o 25 devrait paraître en octobre



2023 au plus tard. Ils ont expliqué également que les travaux préparatoires du Supplément n° 26, couvrant l'année 2023, avaient commencé.

5. Les représentants du Secrétariat ont ensuite fait part de plusieurs nouveautés. Premièrement, sur le plan de la publication, toutes les versions des suppléments couvrant la période de 1989 à 2019 avaient été publiées sur support papier en anglais et mises en ligne dans les six langues officielles. Le Supplément n° 23, qui portait sur l'année 2020, avait été publié sur support papier en anglais ; les versions dans les cinq autres langues officielles devraient être disponibles à la fin de mars 2023 au plus tard.

6. Deuxièmement, sur le plan de l'innovation, il a été signalé que des efforts étaient déployés en vue d'améliorer l'affichage des informations sur les travaux du Conseil de sécurité et de renforcer la collecte et l'analyse des données. Plus précisément, la présentation, les cartes et les fonctions du tableau de bord des missions avaient été mises à jour. Il a été signalé également que le nouveau tableau de bord mis en service en octobre 2022 concernant les réunions organisées selon la formule Arria comportait des informations historiques et analytiques utiles sur les thèmes et les organisateurs de ces réunions depuis 1992. En outre, les ensembles de données portant sur « les enfants et les conflits armés », « la protection des civils » et « les femmes et la paix et la sécurité » avaient été complétées et comprenaient désormais toutes les décisions du Conseil remontant à l'époque où ces questions avaient été inscrites sur la liste de celles dont le Conseil était saisi, à savoir 1998, 1999 et 2000, respectivement. L'édition annuelle de l'*Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité* avait paru en janvier 2023 et le bulletin d'information, intitulé « Le Conseil de sécurité en revue », continuait d'être publié.

7. Des remerciements avaient été adressés aux États Membres qui avaient accru leur soutien en versant des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Les ressources venant du fonds d'affectation spéciale avaient permis d'engager du personnel temporaire et des Volontaires des Nations Unies afin qu'ils concourent aux recherches et à la rédaction de la publication, ainsi que de mettre à profit le savoir-faire de spécialistes de l'édition et de l'informatique pour gagner en efficacité lors de la préparation du *Répertoire*. Il a été souligné que le fonds d'affectation spéciale avait joué un rôle déterminant s'agissant de rattraper un retard de plusieurs décennies dans la publication du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, ce qui avait permis de faciliter l'accès à la riche pratique historique et contemporaine du Conseil. Les généreuses contributions faites en 2022 par l'Albanie, la Chine, les Émirats arabes unis, la France, l'Irlande, le Japon et le Mexique n'étaient pas passées inaperçues.

8. Il a en outre été rappelé que, en janvier 2023, un appel à contributions au fonds d'affectation spéciale avait été lancé, l'objectif étant de maintenir la dynamique et d'éviter les retards, ainsi que de faire en sorte que le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* demeure un outil d'actualité et de qualité et que la pratique du Conseil bénéficie toujours d'une couverture approfondie. Une séance d'information en ligne visant à présenter aux représentants de la Sixième Commission les objectifs de l'appel à contributions avait eu lieu en février 2023.

9. Il a été signalé que, malgré les contributions volontaires reçues des États Membres, le financement au moyen du fonds d'affectation spéciale était actuellement à un niveau insuffisant si l'on voulait avoir une stratégie pérenne et respecter le calendrier de publication du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* tout en évitant les retards. Il a été souligné qu'il était nécessaire de mettre en place une structure d'appui budgétaire prévisible et soutenue pour inscrire dans la durée les progrès accomplis, garantir pleinement l'approche contemporaine du *Répertoire* et répondre aux demandes des États Membres.

10. En ce qui concerne l'état d'avancement du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, un exposé a été présenté sur les principaux progrès accomplis depuis la publication du dernier rapport portant sur les deux répertoires, essentiellement dans deux domaines.

11. Tout d'abord, au sujet des nouvelles études en préparation, il a été signalé, en ce qui concerne la demande faite au Secrétaire général de prendre des mesures pour remédier à titre prioritaire au retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire* (résolution 76/115, par. 17, de l'Assemblée générale), que six études relatives à ce volume étaient en préparation à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, sur les Articles 24 et 25 de la Charte [pour le Supplément n° 11 (2010-2015)] et sur les Articles 36, 40, 42 et 54 [pour le Supplément n° 12 (2016-2020)]. Il a été signalé également que la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa était en train d'effectuer les travaux de recherche et de rédaction pour deux études concernant l'Article 15 destinées au volume II des Suppléments n° 11 et n° 12, ainsi que pour une étude sur l'Article 92 et une étude sur l'Article 99 destinées au volume VI du Supplément n° 12, ce qui portait le nombre total d'études en préparation à 10.

12. Il a en outre été signalé que, sur les quatre études devant être établies par les trois consultants dont le recrutement, en août 2022, avait été financé au moyen du fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, deux études destinées au Supplément n° 11 (l'une sur l'Article 19 pour le volume II et l'autre sur l'Article 103 pour le volume VI) étaient terminées : elles avaient été soumises au département auteur (le Bureau des affaires juridiques) et une version préliminaire avait été mise en ligne sur le site Web du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Sur les deux autres études confiées à des consultants, toutes deux destinées au Supplément n° 12, l'une (portant sur la seconde partie de l'alinéa a du paragraphe 1 de l'Article 13) était sur le point d'être revue par le département auteur (plusieurs divisions du Bureau des affaires juridiques) et l'autre (portant sur l'Article 103) était au stade de la recherche.

13. Deuxièmement, pour ce qui est de la participation des établissements universitaires aux travaux de recherche et de rédaction des études destinées au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, des remerciements avaient été adressés à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa pour l'aide qu'elle continuait d'apporter.

14. Outre les progrès susmentionnés, il a été souligné que, après que l'Assemblée générale avait demandé aux États Membres d'envisager de prendre en charge les services d'experts associés qui travailleraient sur cette publication, demande qui avait été une nouvelle fois adressée à toutes les délégations par une note verbale datée du 9 décembre 2022, une délégation d'Afrique avait récemment demandé des informations complémentaires sur cette initiative.

15. Par ailleurs, l'attention des délégations a été appelée sur le fait que les États Membres avaient été invités à verser des contributions au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Il a été précisé que le solde disponible au 31 janvier 2023 était de 77 289 dollars.

16. Les délégations ont été de nouveau invitées à engager les établissements universitaires de leur pays ou de leur région à participer à l'élaboration des études destinées au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, étant donné l'importance de la diversité géographique à cet égard.

17. Compte tenu des exposés présentés par les représentants du Secrétariat, il a de nouveau été demandé à celui-ci de résorber le retard pris dans la publication du

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, dans la mesure où tous les volumes étaient concernés. Le Secrétariat s'y est de nouveau engagé, tout en soulignant le peu de ressources dont il disposait pour ce faire.

18. En outre, notant que le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* était un instrument au potentiel important et que le Secrétariat pourrait ne pas disposer des ressources nécessaires à la préparation de cette précieuse publication, certaines délégations ont dit qu'il fallait étudier la possibilité d'établir une structure d'appui budgétaire prévisible et durable visant à garantir la publication du *Répertoire* en temps voulu. Il a également été signalé que les mises à jour étaient principalement faites en anglais uniquement. La nécessité de mettre à jour la publication en temps réel dans les six langues officielles a été soulignée.

19. Le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale de faire ce qui suit :

a) Féliciter le Secrétaire général des progrès accomplis dans l'élaboration des études destinées au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, notamment le recours au programme de stages des Nations Unies et la coopération avec les établissements universitaires à cette fin, ainsi que des progrès accomplis dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ;

b) Engager de nouveau les États Membres à recenser les établissements universitaires pouvant contribuer à l'élaboration des études destinées au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et à en fournir les coordonnées, et saluer à cet égard l'initiative prise par le Secrétariat d'inviter également les membres de la Commission du droit international à recommander des établissements universitaires qu'il pourrait contacter à ce propos ;

c) Prendre note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, ainsi que des autres contributions, notamment la prise en charge d'experts associés participant à la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ;

d) Réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, afin d'aider le Secrétariat à éliminer effectivement cet arriéré, et au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, afin que le calendrier annuel de publication puisse être respecté, et de la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour des deux publications ;

e) Demander au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre les deux publications à jour et les diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles elles sont publiées et inviter le Secrétariat à continuer de mettre à jour les sites Web consacrés respectivement au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*¹ et au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*² ;

f) Noter avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction de tous les volumes du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, en particulier le volume III, bien que légèrement réduit, n'a pas été éliminé, et demander

¹ <http://legal.un.org/repertory>.

² <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/repertoire/structure>.

au Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis sur cette voie ;

g) Rappeler que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et le prier, en ce qui concerne ce dernier, de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport en date du 18 septembre 1952³.

³ A/2170.